



## 49ème Championnat de France de Montgolfières Marmande – du 13 au 18 août 2023



# Briefing général

## Section I

---

### I.5 Responsables

L'officier de sécurité sera Benoît Pelard.

## Section II

---

### II.1 AIRE DE COMPETITION (7.1)

La carte officielle est la carte numérique à télécharger sur le tableau électronique :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

### II.3 LISTE DES ZONES INTERDITES (Z.I.) (7.3)

Voir liste en annexe.

Les waypoints des PZ avec rayon et altitude sont disponibles sur :

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

### II.4 et II.5 TERRAINS ET POINTS de DECOLLAGES COMMUNS (9.1.1 et 9.1.2)

N°	Coordonnées	Commentaires
PDC1	7710 / 3118	Aérodrome
Entrée PDC1	7688 / 3090	
PDC2	6785 / 2970	Marcellus
Entrée PDC2	6775 / 2953	
PDC3	6518 / 3763	Marescot
Entrée PDC3	6545 / 3735	
PDC4	9066 / 2685	Picanty
Entrée PDC4	9061 / 2698	
PDC5	9243 / 2864	La Potence
Entrée PDC5	9237 / 2858	
PDC6	8117 / 3756	La Faurenque
Entrée PDC6	8136 / 3711	

### II.7 BETAÏL ET RECOLTES (10.6)

Merci de nous indiquer les élevages ou zones sensibles que vous pourrez rencontrer lors de vos vols.

## II.9 REGLES DE L'AIR (10.14)

Un NOTAM a été déposé pour la manifestation.

Il est disponible sur le tableau électronique.

<https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

Il n'y a pas de ZRT.

L'ensemble des règles de l'air est à appliquer conformément aux cartes aéronautiques en vigueur.

Les zones ont été reportées à titre indicatif sur la carte de compétition.

## II.10 PROCEDURE DE RAPPEL (10.15)

Le rappel sera effectué par communication radio sur le **122.250 Mhz** et par SMS.

Les annulations anticipées de briefings seront annoncées par SMS et sur le tableau électronique.

Un test de procédure SMS sera fait durant le briefing général. Si vous ne recevez pas le SMS, voir Nathalie Bridot ou Bérangère Combier à la fin du briefing.

## II.12 BUTS (12.1)

Voir liste fournie en annexe.

Une liste de waypoints de buts est disponible sur le tableau électronique.

## II.13 EMBLACEMENT DU TABLEAU OFFICIEL (5.10)

Le tableau officiel sera affiché sur la vitre du centre de compétition (façade sud).

Un tableau électronique est disponible sur <https://watchmefly.net/events/event.php?e=FRA23&v=enb>

## II.17 DETAILS POUR L'UTILISATION DES GPS LOGGERS (6)

L'équipe des scoreurs reste à disposition pour toute question relative au sujet avant le premier vol de compétition

## Section III - Précisions

---

### 5.2.4 Plainte

Les plaintes pourront être remises au DV ou aux commissaires.

### 5.5.2 Réclamation

Les réclamations pourront être remises au DV ou aux commissaires.

### 3.8 Dossards de compétition

Un seul panneau de nacelle est fourni par les organisateurs.

Tous les véhicules de récupération seront clairement identifiés des deux côtés opposés avec le numéro de compétition.

La remorque sera également identifiée avec un numéro de compétition.

6.11.2 Le concurrent devra rapporter aux officiels désignés :

- son rapport de vol
- tout marqueur non utilisé

et signer son retour sur une feuille l'attestant. Tout retard injustifié à rapporter les objets mentionnés ci-dessus pourra être pénalisé.

## 10.2 Pilotage dangereux

Toutes les traces seront vérifiées après chaque vol. Le pilotage dangereux est défini comme une vitesse verticale excessive à proximité d'un autre ballon. Une collision n'est pas nécessaire pour appliquer une pénalité selon la règle 10.2. Les limites de la section II.11 seront utilisées comme ligne directrice pour les pénalités. Les limites s'appliquent en termes de vitesse relative (vitesse verticale à laquelle deux ballons s'approchent) et de distance en 3D. (source COH paragraphe 10.2)

La pénalité pour la violation du point 10.2.1 sera pénalisée jusqu'à la disqualification de la compétition. La pénalité sera doublée à chaque infraction répétée dans les vols suivants et le concurrent pour être interdit de vol pour le(s) prochain(s) vol(s).

Veillez inspecter la nacelle à la recherche de brins d'osier et assurez-vous que les extrémités des attaches des panneaux de nacelle soient à l'intérieur de la nacelle.

### 12.1.2 Cibles

Les cibles seront déployées aussi près que possible des coordonnées indiquées. En cas d'impossibilité, la cible sera positionnée dans un rayon de 100m.

### 13.1 Comportement anti-sportif.

L'utilisation de drones à l'intérieur et au-dessus de toute aire de décollage ou de toute MMA sera considérée comme un comportement anti-sportif et sera pénalisée. En dehors de ces périmètres, il est rappelé que les drones sont régis par une réglementation spécifique.

Le non respect des zones de parking sur le périmètre du centre de compétition ou des sens de circulation au gaz sera pénalisé.

Les services de Police et de Gendarmerie faciliteront si nécessaire la sortie des zones parkings compétiteurs, fiestas et officiels certains soirs.

## Infos générales

---

### 1. Numéros de téléphone utiles :

#### Urgences :

Pompiers 18, 112

Gendarmes 17

Enedis / RTE 06 08 24 89 25 (Officier de sécurité) ; 06 08 67 67 13 ou 05 56 47 99 47  
(permanence dépannage Enedis)

#### Organisation :

Organisation générale 06 24 53 60 75 / 07 79 47 75 08

Dv compétition 06 88 27 55 80

Commissaire : 06 72 87 08 13

DV Fiesta 06 80 63 32 30

Sécurité 06 08 24 89 25

BLS Un numéro sera donné pour chaque vol

Agriculture 06 33 33 56 38

### 2. Si vous avez un doute sur la récupération de votre marqueur, merci de consulter Watchmefly au niveau des résultats de l'épreuve concernée :

- Vous avez une mesure : marqueur mesuré et ramassé
- Collected Outside MMA : marqueur hors MMA ramassé
- No Physical Marker DROP : marqueur non ramassé (non vu et/ou ballon non passé sur la cible)

### 3. Pénalités pour matériel perdu ou endommagé :

Logger 300 €

Support du logger 15 €

Housse du logger 20 €

Cable alimentation USB

+ adaptateur 10 €

Marqueur 20 €

**Vincent Gounon/ Directeur des vols - Championnat de France de montgolfières**